

avec beaucoup de plaisir dans nos colonnes. Nous espérons que ce ne sera pas la dernière fois que nous aurons l'avantage de publier des correspondances de l'auteur de celle-ci :

Monsieur le rédacteur du *Journal d'Agriculture* :

« Comme vous avez engagé les amis de l'agriculture à vous faire connaître les renseignements qui pourraient vous être utiles, je me permets de vous écrire quelques lignes en réponse à votre article intitulé *Les labours*, qui a paru dans votre No. *Prospectus*.

« Vous conseillez presque exclusivement de faire les labours en automne ; et je dirai que les remarques dont vous appuyez votre opinion m'ont paru très-judicieuses, quant à ce qui concerne les terres fortes. Mais pour ce qui regarde les terres légères, les labours du printemps sont, je crois, préférables, et voici pourquoi.

« Si vous labourez en automne une terre légère, les grandes pluies d'octobre et du commencement du printemps emporteront cette mince couche de bonne terre qui s'y trouve à la surface, et vous sèmerez sur le gravier ; tandis que, en labourant cette terre le printemps, et à une petite profondeur, les pluies n'enlèveront pas cette couche de bonne terre, qui ordinairement couvre les terrains sablonneux.

« C'est là, du moins, l'opinion et je puis presque dire la pratique d'un bon nombre de cultivateurs que je connais. Veuillez donc dire ce que vous en pensez. »

Votre obéissant servt.,

EDOUARD.

31 Octobre 1869.

NOT. EDIT.—Nous dirons d'abord à notre estimable correspondant, que lorsque cet article a été publié, nous avions surtout en vue, les terres des localités environnantes de St. Hyacinthe, qui, pour la plupart sont des terres fortes. Et puis, comme il l'a compris, nous parlions d'une manière générale. Nous posions là un principe juste en lui-même, croyons-nous. Or, les raisons que nous avons données dans l'article incriminé en faveur des labours d'automne, nous pourrions ajouter, que grâce à cette méthode, la terre a le temps de s'accaparer tous les principes fertilisants contenus dans l'atmosphère : ce qui ne peut avoir lieu d'une manière aussi complète et aussi profitable pour le sol, quand le labour n'est fait que le printemps. Cette raison, ainsi que celles données dans le premier article, peut s'appliquer, croyons-nous, aussi bien aux terres légères qu'aux terres fortes. Toutefois, nous admettons volontiers que, dans la pratique, pour les terrains indiqués par notre correspon-

dent, il vaut mieux labourer le printemps—puisque l'obstacle signalé, c'est-à-dire, les pluies enlèvent cette terre même où se trouve les principaux fertilisants qu'on avait eu l'intention de lui faire absorber.

S., pour les raisons données, on est obligé de labourer les terres légères le printemps, qu'au moins on les laisse plusieurs jours sans les ensemencer, afin qu'elles absorbent les gaz fertilisants qui se trouvent dans l'air. Par cette attention, on évitiera aux inconvénients signalés, et on se procurera une partie des avantages des labours d'automne.

INSTRUCTION

SUR LA CONDUITE DE LA CHARRUE SIMPLE.

(SUITE.)

Pour augmenter la profondeur que prend la charrue, ou pour lui donner plus d'entrure, on élève le régulateur, en le faisant glisser dans la mortaise, et on l'arrête en plaçant le bouton dans un autre trou de la branche verticale. Si au contraire la charrue prend trop profondément, on diminue l'entrure en abaissant le régulateur. Pour augmenter la largeur de la tranchée de terre, ou pour donner à la charrue plus de raie, on avance vers la droite la maille allongée de la chaîne, en l'engageant dans une autre dent de la branche horizontale du régulateur ; pour cela, il suffit de tourner la maille allongée pour pouvoir la faire passer d'une dent à l'autre. On diminue au contraire la largeur de la raie, en avançant, vers la gauche, la maille allongée. Pour ces deux manœuvres, on dispose la branche à dent vers la droite ou vers la gauche, selon que le besoin l'indique, c'est-à-dire que si elle est disposée vers la gauche, on la change en retournant le régulateur, lorsqu'elle ne présente plus assez de marge pour avancer la maille allongée vers la droite.

Tout ceci se rapporte à la forme du régulateur que j'ai adoptée pour mes charrues.

Avec les moyens que je viens d'indiquer, le régulateur donnera tous les degrés d'entrure que l'on peut désirer, pourvu que les traits des chevaux aient la longueur convenable. On s'apercevra facilement qu'ils sont trop courts, lorsque la charrue ne prendra pas une entrure suffisante, qu'après qu'on ait élevé le régulateur autant que possible, en plaçant le bouton dans le dernier trou

du bas de la branche verticale ; il faut alors allonger les traits, et réciproquement on doit les raccourcir, lorsqu'après avoir abaissé le régulateur jusqu'au dernier trou du haut, la charrue prend encore trop d'entrure. Par la combinaison de ces deux moyens, pris dans la longueur des traits et dans la manœuvre du régulateur, on se rend entièrement maître de l'entrure de la charrue dans toutes les circonstances possibles. On ne peut dire d'une manière fixe la longueur qu'il convient de donner aux traits des chevaux, parce que cela dépend de la taille des animaux ; cette longueur peut varier de 7 à 9 pieds. Elle est d'environ 8 pieds pour des chevaux de la taille de 4 pieds 8 pouces ; mais il est impossible de se tromper sur la longueur convenable dans tous les cas, au moyen des indications que je viens de donner.

Lorsqu'on travaille avec des bœufs en joug, on les attèle au moyen d'une lancette, pièce de bois semblable à la partie antérieure du timon raide, employée dans le midi de la France ; ce timon est coupé à 2 ou 3 pieds en arrière du joug qu'il traverse, et de là part la chaîne d'attelage qui va se fixer sur le crochet de la chaîne du régulateur. Les observations que j'ai faites sur la longueur des traits des chevaux se rapporte également à la longueur de cette chaîne. Si l'on fait attention à cette observation, on se convaincra que la charrue simple fonctionne avec des bœufs en joug tout aussi bien qu'avec des chevaux, et qu'elle n'a besoin, pour cela, ni de moins d'entrure, comme quelques personnes ont cru le remarquer, parce que presque toujours on avait donné trop peu de longueur à la chaîne d'attelage. Selon que les bœufs sont grands ou petits, selon qu'ils sont accoutumés à porter la tête haut ou bas, cette longueur peut varier de 7 à 10 pieds, en y comprenant la lancette, c'est-à-dire en mesurant depuis le joug jusqu'au crochet du régulateur. On peut faire varier cette longueur en avançant ou reculant le joug sur la lancette, percé de plusieurs trous, de même qu'on le fait pour le timon raide de l'araire.

Si l'on emploie des bœufs tirant au collier, ils sont attelés absolument de même que les chevaux, c'est-à-dire que les traits de chaque paire de bœufs sont attachés à 2 pièces de bois fixés sur une volée, suspendue par l'anneau qu'elle porte au milieu, au crochet de la chaîne du régulateur.